



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 28 septembre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle Action Cœur de ville Bastia

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 17h30, s'est réuni le Conseil Communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 22 septembre 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI-GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

CASTELLANI Pasquale à STROMBONI Marie
POGGI Marie-Claire à MORGANTI Julien
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
SIMONI-PIACENTINI Céline à GIAMARCHI Marie-Dominique
GUAITELLA-PALMIERI Corinne à ROSSI Michel
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à FILIPPI Françoise

ABSENTS :

SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle Action Cœur de ville Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 27 septembre 2018 approuvant la convention cadre pluriannuelle pour le programme « Action Cœur de Ville » ;

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » signée le 28 septembre 2018 ;

Considérant la volonté des partenaires d'intégrer au programme le projet de parking Montera et de modifier en conséquence le périmètre ACV – ORT ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité) – Contre : Julien MORGANTI

L'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » du 28 septembre 2018, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO